

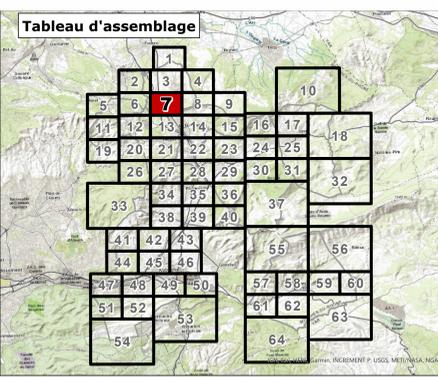
### Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches  
N2. Risque incendie

PLANCHE  
7

PLUI approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



**Urbanisme**  
URBANISME  
□ Limite de zone    □ Limite de zone issue de la procédure de modification n°1 (voir opposé)

**Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque**  
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT (PPRIF)  
Pour les communes d'Auréli et de Roquevaire



**Risque feux de forêt réglementé par le PLUI**  
TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE  
Pour les communes d'Alaigne, Castellon, Cagne-Mé-pétra, La Boulladène, La Dietroussie, La Pierre-sur-Haute, Peyrol, Saint-Sauveur et Saint-Jacques



Pour la commune de Belcodène



**Fond de Plan**

